

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

C A B I N E T

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(MC-RP N°023-2020)

Rémis Fulgance DANDJINOU

Ouagadougou, le 30 juillet 2020

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 30 juillet 2020,
en séance ordinaire, de 09 H 15 mn à 14 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales et
procédé à des nominations.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, LE CONSEIL A ADOPTE CINQ (05) RAPPORTS.

I.1.1. Pour le compte du ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale :

- **un projet de loi** portant modification de la loi n°014-2001/AN du 03 juillet 2001 portant Code électoral.

Ce projet de loi vise l'organisation des prochaines élections en y introduisant les amendements consensuels notifiés par le procès-verbal de la réunion tenue le 20 juillet 2020 entre les parties membres du Comité de suivi du dialogue politique initié par Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.1.2. Pour le compte du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- **un décret** portant autorisation pour l'intégration des données sur les antécédents de crédits et paiements de la clientèle des grands facturiers à la plateforme électronique de partage des informations sur le crédit.

Ce décret vise à réaliser la réforme relative à l'amélioration du cadre juridique du Bureau d'information sur le crédit (BIC) en vue d'un meilleur enrôlement des clients sur la plateforme communautaire de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA).

L'adoption de ce décret permettra d'accroître significativement le nombre de clients enrôlés dans la base de données du BIC et contribuera à l'amélioration du climat des affaires dans notre pays.

- **un projet de loi** portant habilitation du Gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance les accords et conventions de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires.

Cette loi d'habilitation permettra la mobilisation rapide des ressources nécessaires à l'exécution des projets et programmes. Elle permettra également de respecter les engagements du Burkina Faso en matière d'absorption et d'efficacité de l'aide publique au développement.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission dudit projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.1.3. Pour le compte du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- **deux (02) décrets** portant respectivement création d'emplois de Maître de conférences et nomination d'enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences de l'Université Thomas SANKARA.

L'adoption de ces décrets permet la création de cinq (5) emplois de Maître de conférences et la nomination de cinq (5) enseignants-chercheurs dans l'emploi de Maître de conférences de l'Université Thomas SANKARA.

I.1.4. Pour le compte du ministère des Mines et des carrières :

- **un décret** portant réglementation de la fabrication et de la commercialisation des ouvrages en métaux précieux.

L'adoption de ce décret permet de préciser les conditions d'octroi des autorisations de l'ensemble des actes relatifs à la fabrication et à la commercialisation des ouvrages en métaux précieux.

I.2. AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, LE CONSEIL A ADOPTE

Pour le compte du ministère de l'Éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :

- **un rapport** relatif à la conclusion de marché par la procédure d'entente directe pour l'impression et la distribution de manuels scolaires au profit du MENAPLN pour la rentrée scolaire 2020-2021.

Le Conseil a marqué son accord pour l'attribution du marché à l'entreprise suivante :

- **l'Imprimerie IMPRICOLOR**, pour l'impression et la distribution de 2 595 505 manuels scolaires du préscolaire et de l'ensemble des niveaux du primaire, pour un montant de **un milliard deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent cinquante un (1 299 597 851) F CFA HTVA**, avec un délai d'exécution de soixante (60) jours.

Le financement est assuré par le budget CAST/FSDEB, exercice 2020.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le Secrétaire général du gouvernement et du Conseil des ministres a fait au Conseil une communication relative à la visite officielle du Premier ministre dans la région de la Boucle du Mouhoun. Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE a transmis aux populations le message de solidarité et d'unité du Président du Faso.

Au cours de son séjour, le Premier ministre a également donné aux populations des six provinces de la région des informations sur la situation sécuritaire, l'épidémie du coronavirus, la préservation de la cohésion sociale et les élections couplées du 22 novembre 2020.

Ces échanges directs avec les populations ont permis de recenser leurs principales préoccupations.

Le Premier ministre a annoncé des solutions qui seront mises en œuvre au fur et à mesure en fonction des contraintes et des moyens de l'Etat.

II.2. Le ministre de la Santé a fait au Conseil le point de la gestion de l'épidémie de coronavirus (COVID-19). Les activités réalisées ont mis l'accent sur le renforcement de la gestion des cas importés, le renforcement du dépistage, de la surveillance et de l'engagement communautaire. Un accent particulier est mis sur les dispositifs aux points d'entrée aéroportuaires pour faire face à l'ouverture des frontières aériennes.

II.3. Le ministre de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales a fait au Conseil une communication relative aux résultats des examens et concours scolaires de la session 2020. Tenus dans un contexte marqué par les contraintes sécuritaire et

sanitaire, les examens et concours ont donné des résultats meilleurs à ceux de la session précédente.

Le CEP a enregistré un taux de succès de 66,06% contre 55,11% en 2019, le BEPC 36,47% contre 26,62% en 2019, le CAP et le BEP 63,37% contre 46,86% en 2019.

Le Conseil félicite l'ensemble des acteurs du monde éducatif, les forces de défense et de sécurité, les autorités locales, les services du ministère de la Santé et les parents d'élèves qui ont permis la poursuite et l'achèvement de l'année scolaire 2019-2020.

II.4. Le ministre de l'Economie, des finances et du développement a présenté au Conseil le mécanisme de mise en œuvre du Fonds de relance économique au Burkina Faso dénommé **FRE COVID-19**. Ce mécanisme matérialisé par une signature d'accord-cadre entre l'Etat et l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF) doit permettre de sauvegarder les emplois menacés par la restriction des activités due à la COVID-19 et d'assurer une relance économique des différents secteurs de production.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Pour le compte de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) :

- Madame Wobin Edith Rolande **KHOGARABOUX-NION/SANOUE**, **Mle 514 515 N**, Ingénieur informaticienne, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommée Secrétaire générale.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA COHESION SOCIALE

- Monsieur Wendinmanegdé Emmanuel **ZONGO**, Commissaire principal de police, est nommé Gouverneur de la région du Sud-Ouest.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Les personnes dont les noms suivent sont nommées Maître de conférences à l'Université Thomas SANKARA pour compter du 13 novembre 2019.

- Monsieur Achille Augustin **DIENDERE**, **Mle 245 743 H**, Maître-assistant en Economie du développement à l'Unité de formation et de recherche en Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG), est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques ;
- Monsieur Youmanli **OUOBA**, **Mle 271 355 D**, Maître-assistant en Economie de développement à l'Unité de formation et de recherche

en Sciences économiques et de gestion (UFR/SEG), est nommé Maître de conférences agrégé en Sciences économiques ;

- Monsieur Ousséni **ILLY, Mle 241 749 J**, Maître-assistant en Droit constitutionnel et institutions internationales à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP), est nommé Maître de conférences agrégé en Droit public ;
- Monsieur Djibrihina **OUEDRAOGO, Mle 262 206 L**, Maître-assistant en Droit public et Sciences politiques à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP), est nommé Maître de conférences agrégé en Droit public ;
- Monsieur Souleymane **TOE, Mle 52 143 R**, Maître-assistant en Droit privé à l'Unité de formation et de recherche en Sciences juridiques et politiques (UFR/SJP), est nommé Maître de conférences agrégé en Droit privé.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE

- Monsieur Mahamadi **SOULGA, Mle 55 833 M**, Inspecteur d'éducation spécialisée, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur provincial de la Femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'Action humanitaire du Zoundwéogo.

III.2. NOMINATION DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs et de Présidents aux Conseils d'administration :

- de l'Institut des hautes études internationales (INHEI) au titre du ministère des Affaires étrangères et de la coopération ;
- de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire (ENGSP) au titre du ministère de la Justice ;
- du Centre national des manuels et fournitures scolaires (CENAMAFS), des Ecoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) de Dori, de Fada N'Gourma, de Gaoua et de Ouahigouya au titre du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales ;
- de l'Ecole nationale des douanes (END) au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement ;
- de la Société BISSA GOLD SA au titre du ministère des Mines et des carrières ;
- de la Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX) et de la Société nationale burkinabè d'hydrocarbures (SONABHY) au titre du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat ;
- du Centre d'évaluation et de formation professionnelle de Ouagadougou (CEFPO) au titre du ministère de la Jeunesse et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

La liste de ces nominations sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINOU

Officier de l'Ordre national